Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260630-2026_134-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Quimperlé Communauté
Kemperle Kumuniezh

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 12 juin 2026, s'est réuni le 25 juin 2026 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Christophe LE ROUX.

| | |
|---|---|
| **Nombre de conseillers :** | |
| **En exercice :** | 53 |
| **Présents :** | 45 |
| **Votants :** | 51 |
| **Secrétaire de séance :** | Sidonie JARNO |

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

| | |
|---|---|
| **ARZANO :** | Clotilde LAVISSE, Clément AUFFRED |
| **BANNALEC :** | Christophe LE ROUX, Christelle BESSAGUET, Denis BARGUIL, Martine PRIMA, Olivier LE BOUETTE |
| **BAYE :** | Pascal BOZEC, Sidonie JARNO |
| **CLOHARS-CARNOËT :** | Michaël THOMAS, Virginie LE QUEMENER, Laurent ROBERT |
| **GUILLIGOMARC'H :** | Bruno MOREL |
| **LE TRÉVOUX :** | Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ |
| **LOCUNOLÉ :** | Jean-Michel DANIEL |
| **MELLAC :** | Christophe LESCOAT, Pascale NIGEN, Franck CHAPOULIE |
| **MOËLAN-SUR-MER :** | Anaëlle JOLIFF, Solène BOULENGUER, François PLOUET, Philippe BURBAN |
| **QUERRIEN :** | Stéphane CADO, Patricia ECK |
| **QUIMPERLÉ :** | Danièle KHA, Eric ALAGON, Danièle BROCHU, Yves SCHRYVE, Marie-Madeleine BERGOT, Pascal PILLAULT, Karine LE GAD, Arnaud LE DANTEC, Elisabeth ESVAN |
| **RÉDÉNÉ :** | Yves BERNICOT, Nadine NAYARADOU |
| **RIEC-SUR-BÉLON :** | Marie-Claude LE MAOUT-GUILLOU, Laurent LE GUEN, Morgane CONAN, Cécile HENNE |
| **SAINT-THURIEN :** | Anne-Marie SEVENNEC |
| **SCAËR :** | Guy FAOUCHER, Isabelle TANGUY, Fabrice MALHERE |
| **TRÉMÉVÉN :** | Jean-Claude QUENTEL |

ABSENTS EXCUSES :
Julien LE GUENNEC (CLOHARS), Sylvie ISTA (MOELAN), Gwenaël HERROUET (MOELAN), Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE), Laurent PORTIER (REDENE), Gaëtan COSQUER (SCAER), Marion VERNET (SCAER), Aurélie FOUCHER (TREMEVEN)

POUVOIRS :
Julien LE GUENNEC (CLOHARS) a donné pouvoir à Cécile HENNE (RIEC)
Sylvie ISTA (MOELAN) a donné pouvoir à Philippe BURBAN (MOELAN)
Gwenaël HERROUET (MOELAN) a donné pouvoir à Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX)
Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
Marion VERNET (SCAER) a donné pouvoir à Guy FAOUCHER (SCAER)
Aurélie FOUCHER (TREMEVEN) a donné pouvoir à Jean-Claude QUENTEL (TREMEVEN)

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260630-2026_134-DE

DCC2026-134

**VIE COURANTE**
**17- RICHESSES HUMAINES**

## Direction eau et assainissement : service exploitation eau et assainissement : Suppression d'un emploi de responsable de service exploitation eau et assainissement à temps complet créé le 3 juillet 2025 dans le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux et concomitamment création d'un emploi de responsable de service exploitation eau et assainissement à temps complet dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ou des techniciens territoriaux, au 1er septembre 2026

Par délibération du conseil communautaire du 3 juillet 2025, Quimperlé Communauté a créé un emploi de responsable de service exploitation eau et assainissement à temps complet dans le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux.
L'agent qui occupe cet emploi depuis le 15 octobre 2025, actuellement contractuel, est en disponibilité au sein de sa collectivité d'origine sur le grade de technicien principal de 1ère classe et va demander sa mutation au sein de Quimperlé Communauté. C'est pourquoi, il est proposé de le supprimer et concomitamment de créer un emploi à temps complet de responsable de service exploitation eau et assainissement, dans les cadres d'emplois des ingénieurs territoriaux ou des techniciens territoriaux, au 1er septembre 2026.

Cet emploi sera ouvert à un fonctionnaire des cadres d'emplois des ingénieurs territoriaux ou des techniciens territoriaux. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique. Cet agent contractuel sera recruté à durée déterminée pour une durée de 2 ans maximum car les besoins du service l'exigent afin d'assurer une continuité de service au sein du pôle technique, nécessitant une technicité particulière requérant des compétences dans le domaine de la responsabilité d'un service exploitation eau et assainissement.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée. L'agent contractuel devra nécessairement être titulaire, au minimum, d'une formation lui permettant d'accéder au concours de ces cadres d'emplois et de l'expérience nécessaire pour occuper cette fonction. La rémunération sera fixée en ce qui concerne les agents contractuels dans la limite de l'indice terminal du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux.

Les membres du CST en collège séparé ont émis un avis en séance du 4 juin 2026.

L'assemblée délibérante est invitée à :

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260630-2026_134-DE

- APPROUVER la suppression d'un emploi de responsable de service exploitation eau et assainissement à temps complet créé le 3 juillet 2025 dans le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux et concomitamment création d'un emploi de responsable de service exploitation eau et assainissement à temps complet à la direction Eau et Assainissement dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ou des techniciens territoriaux au 1er septembre 2026,
- AUTORISER le Président de Quimperlé Communauté à signer tout document s'y afférent.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,
- APPROUVE la suppression d'un emploi de responsable de service exploitation eau et assainissement à temps complet créé le 3 juillet 2025 dans le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux et concomitamment création d'un emploi de responsable de service exploitation eau et assainissement à temps complet à la direction Eau et Assainissement dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ou des techniciens territoriaux au 1er septembre 2026,
- AUTORISE le Président de Quimperlé Communauté à signer tout document s'y afférent.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture.

Pour extrait certifié conforme,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ

Le Président,

Christophe LE ROUX